



Le dispositif de soutien pédagogique - expert.es non-académiques, Institut ARTS | Graduate+ ARTS

L'Institut ARTS porte le projet de la Graduate+ ARTS (G+ARTS) qui bénéficie d'une aide de l'État gérée par l'Agence Nationale de la Recherche au titre de France 2030 (référence « ANR-21-SFRI-0001 »).

La G+ARTS prend appui sur l'ADN de l'Institut ARTS et bénéficie de son association originale entre l'Université Jean Monnet, des écoles supérieures de la culture et des institutions culturelles du territoire. Elle vise à créer une dynamique de recherche et de formation autour des arts et des questions sociétales, territoriales, éthiques et politiques qu'ils soulèvent, éclairés par une approche historique et épistémologique. Elle ambitionne, entre autres, **d'enrichir le périmètre de ses formations par une offre pluridisciplinaire d'activités variées.**

Périmètre de formations de la G+ ARTS :

- Master Arts
- Master Design
- Master Sociologie Parcours Formes et outils de l'enquête en sciences sociales (FOULE)
- Master Géomatique
- Master Histoire, Civilisations, Patrimoine (HCP)
- Master Lettres

Modalités de l'appel

L'appel s'adresse aux enseignant.es-chercheur.es de l'UJM qui interviennent dans [les masters du périmètre de la G+ARTS](#) et qui souhaiteraient monter une activité pédagogique innovante impliquant un.e expert.e non-académique .

L'Institut ARTS souhaite lancer un appel à propositions qui permet de créer un dialogue avec des expert.es non-académiques (notamment artistes, professionnel.les de la culture et du patrimoine) en les invitant à intervenir auprès des étudiant.es des formations de la G+. Il s'agira ainsi **d'interventions ad hoc permettant une proposition pédagogique innovante.** Les propositions peuvent ou non être intégrées aux maquettes pédagogiques.

Il convient que les interventions des expert.es soient adossées à des projets de recherche pour enrichir la formation des étudiant.es et soient reliées aux activités des laboratoires. Les propositions peuvent être conçues et/ou menées à bien avec ou sans implication des membres de l'Institut ARTS liés par l'accord de consortium ou partenaires de l'Institut.

Les invitations des expert.es peuvent avoir lieu :

- dans une formation de master spécifique ;
- dans plusieurs formations de master, notamment pour favoriser la pluridisciplinarité ;
- dans une ou plusieurs formations et en lien avec l'un ou plusieurs membres et/o partenaires de l'Institut ARTS.

Deux cas sont possibles.

- **Cas 1.** Intervention d'expert.es auprès des étudiant.es d'une ou plusieurs formations du périmètre de la Graduate+ ARTS intégrée dans la maquette pédagogique.
Les modalités d'évaluation sont prévues par l'enseignant.e-chercheur.e en charge de l'invitation.
- **Cas 2.** Intervention d'expert.es auprès des étudiant.es du périmètre de la Graduate+ ARTS non intégrée dans les maquettes pédagogiques.

La participation des étudiant.es est libre sans obligation d'évaluation et sans attribution des ECTS.

Implication de l'enseignant.e-chercheur.e référent bénéficiaire de l'allocation du présent dispositif

L'implication des enseignant.es-chercheur.es en charge de l'organisation est reconnue par la Graduate+ ARTS via le Référentiel d'Équivalences Horaire en vigueur (REH CA restreint du 19 juillet 2022), Partie I. Activités pédagogiques, I.1. Transformation et Innovation Pédagogique (Conception et mise en œuvre d'un projet pédagogique innovant :

- pour une activité d'une ½ journée : 1 heure éq. TD rémunérée ;
- pour une activité sur 1 journée : 2 heures éq. TD rémunérées ;
- pour une activité de 2 jours et plus : 3 heures éq. TD rémunérées.

Modalités de candidature

La candidature doit être envoyée par mail par l'enseignant.e-chercheur.e référent.e à institut-arts@univ-st-etienne.fr

Dossier de candidature :

L'argumentaire scientifique (1 page maximum) précisant le lien avec la ou les formations concernées

- La fiche descriptive du projet (objectifs, formation(s) concernée(s) le cas échéant, résultats attendus, calendrier, nombre estimé d'heures)
- Le CV de l'expert.e non-académique

Calendrier indicatif :

- Candidatures : 2nd semestre de l'année N
- Réponses : mai de l'année N
- Réalisation : année académique N+1

La commission est composée de représentant.es des membres de la G+ ARTS.

Modalités de réalisation

L'enveloppe disponible à la réalisation de l'action s'élève à 38 000 € sur les crédits SFRI pour la totalité du projet et jusqu'à 30 juin 2029, soit **9 500 €** par année académique. Le budget est indicatif et est revu tous les ans en fonction de la performance de l'année N-1, ainsi que de l'avancement du projet de la Graduate+ ARTS (décompte sur le budget global).

La Graduate+ ARTS prendra en charge la rémunération des expert.es non académiques et celle des enseignant.es-chercheur.es par un versement à la composante.

Cas 1. La rémunération se fait en vacances conformément aux règles en vigueur. Le taux pour les vacances d'enseignement sera appliqué (43.5 euros brut). En cas de conférence, les taux appliqués correspondront au dispositif voté au CA le 23 septembre 2019, Acte 36/2019.

Cas 2. L'expert.e non-académique est responsable de fournir à l'Institut ARTS un devis et une fiche fournisseur dûment remplie et accompagnée de son RIB. Un bon de commande sera édité par l'équipe de la Graduate+ ARTS, la rémunération se fera sur service fait après le dépôt de la facture sur Chorus Pro. Les taux horaires correspondent à ceux fixés par les conventions nationales et les accords collectifs applicables aux branches des métiers concernés. À défaut, taux en vigueur pour les vacances d'enseignement sera appliqué (43.5 euros brut).